

Bruxelles, le 9 avril 2019
(OR. en)

6895/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0811(CNS)**

**ECOFIN 245
UEM 84
PREP-BXT 68**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement - Adoption

1. Le 11 octobre 2018, la Banque européenne d'investissement a présenté une demande au Conseil en vertu de l'article 308 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en vue de modifier ses statuts (ST 13166/18).
2. L'objectif de la demande est triple:
 - a. tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, ce qui signifie la fin de sa participation, en tant que membre, à la Banque européenne d'investissement;
 - b. renforcer le fonctionnement de son Conseil d'administration en permettant la nomination d'un plus grand nombre d'administrateurs suppléants; et
 - c. élargir le recours au vote à la majorité qualifiée à la décision relative au plan d'activité de la Banque, à la nomination des membres du Comité de direction et à l'approbation du règlement intérieur.

3. Le Conseil a consulté la Commission et le Parlement européen le 25 octobre 2018.
 4. Le Parlement européen a voté sa résolution législative en séance plénière le 15 janvier 2019 (ST 5402/19) et la Commission a rendu son avis le 31 janvier 2019 (ST 5959/19).
 5. Il a été demandé au groupe des conseillers financiers d'examiner le texte le 7 février; aucune objection n'a été soulevée.
 6. Dans ce contexte, il est suggéré que le comité des représentants permanents invite le Conseil à approuver la décision qui figure dans le document ST 6518/19.
-